

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 3 (1884)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Deux monnaies fribourgeoises  
**Autor:** Henseler, Ant.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-170600>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# BULLETIN

## DE LA

# Société suisse de Numismatique

Le Bulletin est envoyé gratuitement à tous les **membres actifs** de la Société ; pour les personnes ne faisant pas partie de la Société, l'abonnement annuel est fixé à **six francs** ; étranger, port en sus.

Les demandes, offres ou annonces quelconques, seront payées à raison de 20 cent. la ligne (corps 8) ; pour annonces répétées, 15 centimes la ligne ; les sociétaires jouiront d'une remise de 10 % sur les prix ci-dessus.

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin au **SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg (Suisse).**

Das Bulletin der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft wird allen **Activ-Mitgliedern gratis** zugesandt ; für die Nichtmitglieder ist das Abonnement auf **sechs Fr. jährlich festgesetzt** ; für das Ausland wird das Porto hinzugerechnet.

Die Insertions-Gebühren für *Anfragen, Offerten oder Anzeigen* betragen 20 Cts. pro Zeile. Die Mitglieder erhalten 10 % Rabatt.

Alle Arbeiten, Anzeigen u. Reclamationen sind an den Sekretär der Schweizerischen numismatischen Gesellschaft, Hrn. **Ant. Henseler, 30, Reichengasse, Freiburg (Schweiz)** zu adressiren.

## Deux monnaies fribourgeoises.

En faisant les recherches nécessaires pour mon *Essai sur les monnaies d'or et d'argent de Fribourg*, je ne fus pas peu surpris des deux faits que voici.

Le premier avait pour moi un intérêt tout particulier, puisqu'il se rapportait à une pièce d'argent de Fribourg, et prouve combien peu on doit se fier à *un auteur* pour certifier l'existence d'une monnaie, même peu ancienne, si on ne l'a jamais vue.

M. Alphonse Bonneville, dans son *Encyclopédie monétaire* (Paris 1851), cite et même figure une pièce de *2 fr. de Fribourg de 1813*. Je dirai plus, il ajoute les données suivantes :

Poids, 14 gr. 500 ;

Titré, 895 mill. ;

Val. intr., fr. 2»85.

Quant à la figure, l'auteur s'est contenté de réduire celle de l'écu neuf de 1813 et de remplacer 4 FRANK<sup>N</sup> par 2 FRANK<sup>N</sup>. (Voir planche I, fig. 1.)

Or, cette pièce n'a jamais existé que dans l'Encyclopédie de M. Alphonse de Bonneville.

Je crois, ou que l'auteur a vu une pièce de 10 batzen (qu'il ne figure ni ne mentionne) et l'a prise, vu sa ressemblance avec l'écu, pour le demi-écu neuf et, dans ce cas, la valeur indiquée

de 2 FRANK<sup>N</sup> serait la preuve d'un travail que peu superficiel, ou bien ce renseignement fourni à l'auteur est le fait d'une mauvaise plaisanterie.

Les comptes de la monnaie en 1813 ne font aucune mention de cette pièce de 2 francs et l'on sait que, dès 1803, la pièce de 20 batzen n'existe que comme monnaie *fictive* ou de compte et s'appelait *l'écu-petit-nouveau*.

Je renvoie avec plaisir les lecteurs du *Bulletin* au savant travail publié sur les monnaies de Fribourg, dans les *Etrennes fribourgeoises* de 1884, par le Père Nicolas Rædlé et ils se convaincront de la vérité de mon assertion.

Le second fait se rapporte à une petite pièce de billon, dont j'ai possédé *deux paires de coins*, et qui paraît-il n'a jamais vu le jour (que comme essai du graveur peut-être).

C'est une pièce d'un *rappe* de 1827, pièce concordataire, dont la fig. 2 de notre planche est la reproduction exacte.

Les quatre coins sont signés : KÜENZI.

Aucun auteur n'a mentionné cette monnaie de Fribourg et sans vouloir en nier complètement l'existence, je crois pouvoir assurer par la conservation des coins qu'ils n'ont pas été employés.

Le *Bulletin* serait heureux de pouvoir un jour donner un renseignement précis à ce sujet ; pour cela, je fais appel à tous ses lecteurs, bien persuadé que si l'un d'entre eux possédait un exemplaire de cette monnaie, il voudrait bien me le communiquer pendant quelques instants.

ANT. HENSELER.

---

## Chronique.

---

### Petites notices.

Au tir fédéral, qui eut lieu à Lucerne en 1832, un Bernois de Sumiswald gagna un prix considérable pour cette époque où l'on n'avait pas encore eu l'idée de faire frapper des médailles commémoratives et des écus de tir *ad hoc*.

Ce prix consistait en une superbe médaille d'or de grand mo-

## DEUX MONNAIES DE FRIBOURG

N° 1



N° 2

